



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES



MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Ant

Antananarivo, le 23 AVR 2026

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

AVIS AUX USAGERS

N°280 MEF/SG/DGD.

Objet : Régularisation des recommandations adressées aux sociétés agréées en Commissionnaire en Douane et Transit Maison.

Référence : - Arrêté n° 20071/2022 du 01 Août 2022 portant règlementation de la profession de Commissionnaire en Douane et Transit Maison.

Il est porté à la connaissance des intéressés que dans le cadre du traitement des demandes d'agrément de Commissionnaire en Douane et de Transit Maison, les sociétés CAD/TM ayant reçu des recommandations devront soumettre les pièces requises ou leurs mémoires en défenses au plus tard le 10 Mai 2026.

Passé ce délai, l'administration engagera la suite de la procédure conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

